

Réunion des Parlementaires du Luxembourg – Tintigny, le 24 février 2011 à 19h00

Présents : Michel Thiry, Paul Groos, André Samu (groupe PARLUX)

Excusé : Jean-Marie Fivet (CP LUX)

POINTS DEBATTUS

P.V. de la dernière réunion : Approuvé à l'unanimité.

- **Correspondances**

1. AWBB : Néant
2. Clubs / Membres : le groupe n'a pas été interpellé
3. Club(s) en retard de paiement : un club, dont la situation a été réglée après rappel effectué par notre président.

- **Compte-rendu de nos représentants aux commissions régionales**

1. Commission Législative (Paul Groos) : Commentaire de la dernière réunion, consacrée principalement à l'étude des différentes propositions de modifications du ROI.
2. Commission Financière (André Samu) : Pas de réunion prévue.
3. Egalité des chances : Réunion prévue le 2 Mars (à Namur)

- **Préparation de l'Assemblée Générale du mois de mars**

Etude de l'ordre du jour :

- Mise à jour du ROI : le groupe apporte ses commentaires sur les propositions présentées.
- Une réunion Skype est prévue la semaine prochaine pour finaliser nos discussions.

Un dernier topo se fera en préambule à l'AG, en fonction des dernières informations reçues (*Commission Législative, le mercredi 16 mars à 14h30 à Bruxelles*).

Michel Thiry sera absent et donnera procuration à André Samu pour le représenter.

- **Echange de point de vue**

1. Néant

- **Commentaires sur les P.V des réunions (CDA, législatives et autres provinces)**

1. Conseil d'Administration : Néant
2. Autres : Néant

- **Divers**

1. Interpellation du CP quant aux modalités de remboursement des frais des JRJ ; le président prendra contact avec le Trésorier Général.

- Réunion clôturée à 20h15

- **Prochaine réunion :** A définir en fonction des besoins de l'actualité.

Pour le Groupe Parlementaires du Luxembourg : le Secrétaire, André Samu

Tél : 063.45.67.97 | GSM : 0476.40.83.18 | E-Mail : samu-andre@skynet.be

Appel à candidatures ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Toute personne souhaitant remplir une fonction au sein du Groupe en conformité aux tâches et compétence fixé par le PA 49 Bis peut adresser sa candidature. Le président du groupe reste à disposition des éventuels candidats pour renseigner tout complément d'information sur cette fonction.